

L'ENFER SONORE, LE SEUIL MAX DE DÉCIBELS EN GUISE DE TRAVAIL !

La rénovation du QM du CP de Nouméa est en cours, des travaux de démolition plongent quotidiennement les agents comme les PPSMJ dans un vacarme incessant (marteaux piqueurs, tronçonneuses, ponceuses etc). Ces nuisances sonores insupportables, combinées à une exposition constante à la poussière, rendent leurs conditions de travail tout simplement désastreuses. Comment exercer sereinement leurs missions dans un tel chaos ?

FO Justice dénonce avec force cette situation inacceptable !

« Le paroxysme des mesures ridicules décidées avec brio »

☀ Temps estimé des travaux (6 mois), l'encadrement propose :

- ☑ Le port de lunettes de protection et de masques lavables pour les agents ;
- ☑ Le « doublage » de l'équipement de démolition des ouvriers pour aller plus vite ;
- ☑ L'application d'un mastic pour imperméabiliser les cloisons et « réduire la poussière » ;
- ☑ L'accueil des mineurs et des personnels PJEJ dans des modules en extérieur ;
- ☑ La faisabilité d'effectuer leur promenade sur le CD1 et l'accès au sport avec des majeurs du SG.



En plus de supporter ces conditions de travail pénibles et à risque pour leur santé (bruit assourdissant, particules, stress, perte de concentration), s'ajoutent des mesures absurdes et dérisoires à ces difficultés. Facile à dire qu'à faire, lorsqu'on n'est pas exposé aux mêmes contraintes. Les agents du QM doivent travailler dans un cadre pénitentiaire pas dans un chantier du BTP !

🚫 **C'est aberrant ! Aucun masque ni paire de lunettes ne protège de ce déferlement sonore ou de la fatigue auditive ! Encore heureux que des boules quies ne soient pas proposés comme solution miracle ! Comment entendre une alarme, un message radio ou simplement répondre au téléphone ?**

STOP ! Nos conditions de travail ne sont pas des variables d'ajustement

FO Justice exige :

- **La relocalisation temporaire de ce régime de détention jusqu'à la fin des travaux ;**
- **La saisie des autorités judiciaires sur les conditions de détention actuelles du QM.**

FO Justice s'oppose :

- **À solliciter la DPJEJ afin d'envisager des aménagements de peine.**

